



Communiqué de presse

ABIONYX annonce le succès de son augmentation de capital en numéraire par placement privé au prix de 3,60€ par action

Toulouse, FRANCE, Lakeland, ETATS-UNIS, 2 décembre 2021, 7h30 CET – ABIONYX, (FR0012616852 – ABNX – éligible PEA PME), société biotech de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes, annonce ce jour le succès de son augmentation de capital en numéraire par placement privé pour un montant de 4,2 millions d’euros au prix de 3,60 euros par action. Ce succès conditionne la réalisation de l’apport à la société de 100% du capital d’IRIS Pharma holding qui détient 100% d’Iris Pharma, l’un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l’ophtalmologie, apport qui sera entièrement rémunéré par l’émission d’actions nouvelles ABIONYX au prix fixé de 3,60 euros par action.

Cyrille TUPIN, Directeur Général d’ABIONYX Pharma, déclare : *« Nous sommes très heureux d’annoncer aujourd’hui le succès de notre augmentation de capital de 4,2 millions d’euros, qui conditionne la réalisation de l’opération d’apport d’Iris Pharma, l’un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l’ophtalmologie. La plupart des investisseurs historiques ont choisi de renforcer leur investissement dans ABIONYX Pharma, témoignant ainsi de leur confiance dans les perspectives prometteuses de nos thérapies innovantes dans les maladies rénales et ophtalmologiques, et dans le plein succès du rapprochement avec IRIS Pharma. Je tiens à remercier également nos nouveaux actionnaires, entrepreneurs et family offices de nouvelle génération pour leur soutien dans cette opération stratégique inédite, créatrice de valeur boursière avec dilution modérée, qui donnera naissance à une biotech innovante de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à la première et nouvelle classe de biomédicaments issue de la bio-HDL ».*

Modalités de l’émission

La Société annonce l’émission de 1 169 445 actions ordinaires nouvelles au prix de 3,60 euros par action (soit +18% de surcote comparé au cours de clôture de l’action ABIONYX à la date du 1^{er} décembre 2021) dans le cadre d’une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l’article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), décidée par le Conseil d’Administration du 17 novembre 2021, agissant sur la base de la délégation consentie par l’Assemblée Générale du 29 mai 2020 au terme de sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

Le montant global de l’augmentation de capital en numéraire s’élève à 4 210 002 euros (dont 58 472,25 euros de montant nominal et une prime d’émission de 4 151 529,75 euros).

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Nombre d'actions et de droits de vote composant le capital social - seuils

Suite à cette augmentation de capital, le capital social s'élève à 1 290 605,45 euros. Il est divisé en 25 812 109 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro représentant un même nombre de droits de vote théoriques et 25 591 411 droits de vote réels.

Il est précisé qu'en complément des seuils légaux devant être déclarés conformément à la réglementation en vigueur, l'article 11 des statuts de la Société prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de la Société ou des droits de vote (ou tout multiple de cette fraction jusqu'à 50% inclus), est tenue d'en informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de 4 jours de Bourse.

Calendrier

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à partir du 8 décembre prochain.

Actionnariat

Le nombre d'actions ainsi émises au titre de l'augmentation de capital en numéraire représente 4,75 % du nombre d'actions en circulation avant l'émission et 4,53 % après l'émission.

En tenant compte du nombre d'actions émises à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire, à titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX avant l'émission, représente 0,95 % du capital social après cette émission.

Actionnaires* avant et après l'augmentation de capital (AK) en numéraire en %

Actionnaires	Avant AK	% capital	Post AK en numéraire	% capital
Domundi SC (représenté par M. Emmanuel Huynh)	2 986 865	12,12%	3 195 198	12,38%
Cyrille Tupin (directement et indirectement)	837 117	3,40%	906 561	3,51%
BPI Participations (FR)	1 630 451	6,62%	1 630 451	6,32%
Jean-Louis Dasseux	1 286 781	5,22%	1 286 781	4,99%
TVM Life Science Ventures	1 213 439	4,92%	1 213 439	4,70%
Luc Demarre (directement et indirectement)	896 286	3,64%	1 104 619	4,28%
Christian Chavy	173 913	0,71%	207 246	0,80%
Flottant	15 617 812	63,39%	16 267 814	63,02%
TOTAL	24 642 664	100%	25 812 109	100%

*Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société notamment pour les actionnaires au porteur via les déclarations de franchissement de seuils (légaux et statutaires)

Lock-up

Messieurs Emmanuel HUYNH et Cyrille TUPIN, souscripteurs à cette augmentation de capital en numéraire, ont consenti des engagements de conservation portant sur la totalité des actions qu'ils détiennent à la date de réalisation des apports pendant une période de 12 mois, puis, pendant une période complémentaire de 24 mois, à concurrence d'une quotité de 75%.

Il est en outre rappelé que Messieurs Emmanuel HUYNH et Cyrille TUPIN n'ont pas participé à la décision d'émission et que Monsieur Christian CHAVY s'est abstenu de prendre part aux délibérations et au vote de la décision du Conseil. Le conseil d'administration était, lors de cette décision, présidée par une administratrice indépendante.

Objectif de la levée de fonds en numéraire

L'objectif de cette levée de fonds est de permettre le rapprochement d'ABIONYX et d'IRIS Pharma et de renforcer la trésorerie de la société en vue de pouvoir financer le développement du portefeuille élargi dans le domaine de l'ophtalmologie jusqu'aux essais cliniques.

Absence de prospectus

La présente émission ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Facteurs de risques

Les facteurs de risques d'ABIONYX Pharma sont décrits dans le Document de d'enregistrement universel 2020 (chapitre 3) déposé à l'AMF sous le numéro D.21-0356 le 27 avril 2021 et disponible sur le site internet de la Société : www.abionyx.com ainsi que celui de l'AMF : www.amf-france.org.

Les principaux facteurs de risques liés aux émissions figurent ci-après :

- Le cours de bourse des actions de la Société pourrait demeurer inférieur du prix d'émission des actions nouvelles, voire baisser ;
- En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'Opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société.
- Les actionnaires et notamment les souscripteurs pourraient être dilués lors de prochaines émissions qui pourraient être réalisées par la Société sans droit préférentiel de souscription afin de se financer en fonds propres.
- La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

A propos d'IRIS Pharma

IRIS Pharma est une société française, l'un des leaders mondiaux spécialisés dans la recherche préclinique et clinique dans le domaine de l'ophtalmologie. Fondée en 1989 par le Dr Pierre-Paul ELENA et dirigée aujourd'hui par Yann QUENTRIC, IRIS Pharma propose depuis plus de 30 ans ses services dans le développement de médicaments ophtalmologiques et de dispositifs médicaux oculaires aux industries pharmaceutiques, aux sociétés de biotechnologie et aux instituts de recherche à l'échelle mondiale (Europe, Amérique du Nord, Asie). Ayant participé au développement de plus de 70 médicaments et dispositifs médicaux oculaires aujourd'hui sur le marché international, IRIS Pharma est reconnu comme l'un des experts mondiaux de référence au sein de la communauté ophtalmologique.

A propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à des thérapies innovantes dans des indications sans traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires chercheurs, médecins, producteurs de biomédicaments et actionnaires, la société innove quotidiennement pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

Contacts :

NewCap

Relations investisseurs
Louis-Victor Delouvrier
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 98 53

NewCap

Relations médias
Nicolas Merigeau
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 98